

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 898

30 avril 2010

SOMMAIRE

3A Alternative Funds	43067	MALIFO S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	43070
Am Pëtz a.s.b.l.	43100	Marcory S.A.	43073
Andracord Holding S.A.	43074	Meg S.A.	43104
A.Z. International S.A.	43075	MMW Securities Fund, Sicav	43103
Baikal S.A., SPF	43069	Morningstar Luxembourg S.à r.l.	43092
Bamana S.A.	43072	Multis S.A.	43058
Bio & Bio Licensing S.A.	43075	Northland Resources S.A.	43064
Bunbury S.A.	43061	Orolux	43071
C.D.G. Participations S.A.	43065	Petercam Horizon L	43061
Chahine Specialized Investment Fund ...	43104	Petercam L Fund	43062
Chunko S.A.	43072	PROMETA, société anonyme holding ...	43092
Compagnie Foncière et Industrielle S.A.	43074	Rasec International	43065
db PrivatMandat Comfort	43067	Real Estate Madeleine S.A.	43064
Delta Lloyd L	43070	Reinvest S.A.	43092
DWS FlexPension	43068	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	43073
Evagoras S.A.	43076	Reyl (Lux) Tactical Allocations	43063
Familyfond S.A.	43072	R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Euro- péenne)	43059
Finance Organizations S.A.	43064	Roumaninvest S.A.	43075
Fininvee S.A.	43091	Sany S.A.	43063
Firad S.A.	43058	Société d'Investissement et de Finance- ment Internationale S.A.	43076
Global Select Sicav	43069	Société Financière d'Octobre SA	43059
Houses Property S.A.	43060	Tinsel Group S.A.	43077
Hugetex S.A.	43074	Tinsel Group S.à r.l.	43077
IdB Holdings	43066	T.T.V. Finances S.A.	43058
Immo J.A. S.A.	43104	T.T.V. Finances S.A.	43059
Industries Réunies de Luxembourg S.A.	43076	UBS Manager Solutions	43062
José Gan S.A.	43103	Valindus S.A., SPF	43077
Kernel Holding S.A.	43071	Viking Management Group	43077
Kunst & Dekoration S.A.	43063	W.A.A.T. Holding S.A.	43100
LFP Opportunity	43073	Zender International S.A.	43091
Liberty Capital S.A.	43068		

Firad S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.212.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 21 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Transfert du siège social,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010035061/657/18.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires, qui se tiendra le 21 mai 2010 à 10.00 heures, à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts.
2. Démission de l'Administrateur-délégué et décharge à lui accorder.
3. Démission et remplacement du Commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040344/5710/16.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société MULTIS S.A. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se réunira au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, le 14 mai 2010 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
2. Décision de reporter l'approbation des comptes de la société pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009.
3. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres ou certificats de blocage cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société.

L'Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042930/768/20.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires, qui se tiendra extraordinairement le 21 mai 2010 à 11.00 heures, à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'administration et rapports du Commissaire aux comptes concernant les exercices clôturés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040346/5710/17.

R.I.E. S.A. (Réalisation Immobilière Européenne), Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
R.C.S. Luxembourg B 45.712.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mercredi 26 mai 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes au 31 décembre 2009 et du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes et affectations des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040836/8473/16.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»),
2. Changement de la dénomination de la société en «SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE SA, SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société,
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»,
5. Modifications afférentes de l'article 14.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046449/755/21.

Houses Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.532.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.779.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société HOUSES PROPERTY S.A. qui se tiendra le *19 mai 2010* à 14.15 heures devant le Notaire Jacques Delvaux
2, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation as follows:
Art. 4: «The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.
The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.
The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.
The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.»
2. Approval of the annual report prepared by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st ,2009;
3. Approval of the annual report prepared by the Statutory Auditor in respect of the same financial year;
4. Approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2009;
5. Release of all responsibility of the Directors as well as the Statutory Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2009;
6. Appropriation of year end results;
7. Statutory elections;
8. Miscellaneous.

Following the French translation of the above agenda:

1. Modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:
Art. 4: «La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.
La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.
En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»
2. Approbation du rapport annuel établi par le conseil d'administration concernant les comptes annuels du 31 décembre 2009;
3. Approbation du rapport annuel établi par le contrôle légal des comptes concernant le même exercice;
4. Approbation du bilan, les comptes de pertes et profits et les notes afférentes aux états financiers du 31 décembre 2009;
5. Communiqué de toute responsabilité de l'administration ainsi que du contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009;
6. Approbation des résultats de fin d'année;
7. Elections Statutaires;
8. Divers.

Le 21 avril 2010.

Gabriele Mario Bravi Tonossi
L'administrateur unique

Référence de publication: 2010042419/9125/60.

Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM HORIZON L à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2010* à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010042716/24.

Bunbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.639.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2010* à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'Assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Démission des cinq administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
7. Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement;
8. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants;
9. Transfert du siège social;
10. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045507/693/24.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2010* à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

Référence de publication: 2010042717/26.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Donnerstag, *20. Mai 2010*, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, der Verantwortlichen für das Tagesgeschäft und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Der letzte Jahresbericht kann zu normalen Geschäftszeiten am eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft kostenfrei bezogen werden.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis spätestens 16:00 Uhr (5) fünf Tage vor der Generalversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Vollmachtsvordrucke sind auf Anfrage bei derselben Adresse erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010046450/755/28.

Sany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.735.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042936/696/15.

Kunst & Dekoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 61.411.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042939/696/17.

Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (LUX) TACTICAL ALLOCATIONS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2010* à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010046464/7/22.

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 mai 2010* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042941/696/15.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 143.357.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010043250/15.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at 7A, rue Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 19, 2010* at 12 a.m. (CET), for the following purposes:

Agenda:

- a. Acknowledgment of the convening of the meeting at 12.00 AM instead of 10.00 AM as indicated in the articles of association of the Company;
- b. Presentation of the reports of (i) the board of directors and (ii) the statutory auditor of the Company on the Annual Accounts (as defined herein after) in respect of the financial year ended as of January 31, 2010 (the Financial Year);
- c. Approval of the annual accounts for the Financial Year (the Annual Accounts) and allocation of the results as per January 31, 2010;
- d. Discharge (quitus) to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for, and in connection with, the Financial Year;
- e. Renewal of the mandate of the statutory auditor for a period of one (1) year and determination of its remuneration;
- f. Renewal of the mandate of the members of the board of directors except for Mr. Frode Teigen for a period of one (1) year;
- g. Approval of fees to non-executive members of the board of directors of CDN \$25,000 per annum, with an additional CDN \$5,000 per annum to those directors serving as Committee Chairs;
- h. Authorization and empowerment of any director of the Company, or the Chief Executive Officer, acting on behalf of the board of directors, to do all other acts and things as they shall at their discretion deem necessary or desirable for the purpose of giving effect to any of the above items of the agenda and to see to and to accomplish any necessary

formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items of this agenda, including, but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

- i. To transact such further or other business as may properly come before the meeting or any adjournment or adjournments thereof.

Shareholders are hereby informed that the resolutions shall be passed by a majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented.

Shareholders who are unable to attend the meeting are requested to complete, date, sign and return the enclosed form of proxy in accordance with the instructions set out in the proxy and in the information circular accompanying this notice. A Shareholder who wishes to attend the meeting may register with the Scrutineer before the meeting begins.

DATED April 27, 2010.

BY ORDER OF THE BOARD

Karl-Axel Waplan

President and CEO

If you are a non-registered shareholder of the Company and receive these materials through your broker or through another intermediary, please complete and return the materials in accordance with the instructions provided to you by your broker or by the other intermediary. Failure to do so may result in your shares not being eligible to be voted by proxy at the meeting. See "Non-Registered Holders" in the accompanying Information Circular.

Référence de publication: 2010045456/2460/46.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 21 mai 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 28 février 2010; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010043252/18.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL, société anonyme, ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2010 à Luxembourg au siège social de la Société à 11.15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes consolidés au 31 décembre 2008;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2008;
3. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2008;
4. Constat de la démission de Monsieur Pierre METZLER de son poste d'administrateur de la Société et décharge lui accordée pour l'exercice de son mandat;
5. Nomination de Monsieur Laurent GODINEAU au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur Pierre METZLER, démissionnaire;

6. Constat de la démission de Monsieur François BROUXEL de son poste d'administrateur de la Société et décharge lui accordée pour l'exercice de son mandat;
7. Nomination de Madame Anne MAILLARD au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur François BROUXEL, démissionnaire;
8. Pouvoir donné à tout avocat de l'étude Luther, établie au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, de procéder aux formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en relation avec les points de l'ordre du jour;
9. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale extraordinaire débutera à 11.15 heures, y seront débattus les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale ordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL, à l'attention de Mr Patrick GENTIL, 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, LUXEMBOURG. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 17 mai 2010 à 18.00 heures locales.

Au nom du Conseil d'Administration

Patrick GENTIL

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010046056/43.

IdB Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders to be held at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on 21 May 2010 at 12.00hrs.

Agenda for Annual General Meeting:

1. To receive and adopt the directors' reports and the report of the auditor for the financial year ended 31 December 2009.
2. To receive and adopt the stand-alone financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
3. To receive and adopt the consolidated financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
4. To approve the allocation of the results of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
5. To grant a discharge to the directors in respect of the execution of their mandates to 31 December 2009.
6. To re-appoint the current directors for a new term ending at the Annual General Meeting in 2011.
7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as external auditor (réviseur d'entreprises) for a new term ending at the Annual General Meeting in 2011.

Shareholders are invited to attend and participate in the Annual General Meeting. If Shareholders are unable to attend the meeting but have questions or comments in connection with the above resolutions, please feel welcome to contact us prior to the meeting.

By order of the Board.

Notes

1. Shareholders registered as such on 14 May 2010 after closing of the books are entitled to attend and cast votes at the AGM, regardless of whether they are shareholders at the time of the AGM.

2. Ordinary Shares can be held in two ways:

a) as registered shares (the shareholders are included in the Company's shareholders' register);

b) in an account with an account holder of Euroclear or Clearstream. These shares are included in the Company's shareholders' register in the name of Euroclear or Clearstream.

Under the articles of association of the Company, only shareholders included in the shareholders' register of the Company are permitted to attend and vote at the AGM. They may alternatively be represented by a proxy in writing.

3. Shareholders holding their shares through Euroclear or Clearstream who wish to attend the AGM, or want Euroclear or Clearstream to vote on their behalf should contact their custodian bank to establish the correct procedure to attend and vote at the above meeting or appoint a proxy.

4. A form of Proxy is available at the website of the Company (www.idbholdingssa.com). The form of Proxy, to be valid, must be received at the registered office of the Company before 17.00 p.m. (CET) on 19 May 2010.

5. The Proxy is specially authorised to vote in favor of the items on the above agenda.

6. The Financial Statements, directors' reports and report of the auditor will be made available at the Company's registered office and will in addition be placed on the Company's website www.idbholdingssa.com and on the website of the Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu.

Référence de publication: 2010046277/631/42.

3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of 3A Alternative Funds will be held at its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg at 2.00 p.m. on Monday, 17 May 2010 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Designation of any employee of HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. as Chairman of the Annual Meeting.
2. Hearing of the Report of the Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2009.
3. Approval of the audited Financial Statements for the accounting year ended 31 December 2009.
4. Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2009.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Discharge to be granted to the Directors for their duties during the accounting year ended 31 December 2009.
7. Election and Re-election of Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
8. Election and Re-election of the Auditor until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
9. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Voting

Annual Meeting: no quorum will be required for the Annual Meeting and resolutions will be adopted at the majority of the votes cast.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 14 May 2010. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010046444/41/27.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Die Anteilhaber der SICAV db PrivatMandat Comfort werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die ausnahmsweise am 19. Mai 2010 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 14. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat..

Référence de publication: 2010046445/755/26.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Die Anteilhaber der SICAV DWS FlexPension werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die ausnahmsweise am 19. Mai 2010 um 12.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 14. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010046447/755/27.

Liberty Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.141.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 20/05/2010 à 10.15 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046478/19.

Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BAIKAL S.A., SPF société de gestion de patrimoine familial sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 18 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046451/750/16.

Global Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.611.

The shareholders of Global Select SICAV (the "Company") have been convened by registered mail sent on 16 April 2010 (the "First Convening Notice") to an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, which was held on 26 April 2010 at 4.00 p.m. CEST at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "First Meeting").

It resulted from the attendance list that less than half of the corporate capital was duly represented at the First Meeting and that therefore the legally required quorum in order for the First Meeting to be able to deliberate and decide validly on the agenda, had not been satisfied.

It was therefore decided to adjourn the First Meeting and to reconvene a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company with the same agenda as the First Meeting.

Therefore, the board of directors of the Company invites the shareholders of the Company to attend the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, which will be held on 2 June 2010 at 4.00 p.m. CEST at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Second Meeting").

The Second Meeting will have the following agenda which is the same as for the First Meeting:

Agenda:

1. Amendments to paragraph 5 of article 19 of the Company's articles of incorporation to be amended to read as follows:
"All Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another Director as his proxy."
2. Amendments to paragraph 7 of article 19 of the Company's articles of incorporation to be amended to read as follows:
"The Board of Directors may only deliberate and act validly if at least half of the Directors are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken on the majority of votes of the Directors present or represented".
3. Amendments to paragraph 9 of article 19 of the Company's articles of incorporation to be amended to read as follows:
"Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall be as valid and enforceable as those taken during a regularly convened and held meeting. These signatures may be appended on a single document or on several copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, telefaxes or similar means".

Representation - Power of attorney

Every shareholder shall be entitled to vote personally or by proxy.

Shareholders that cannot be personally present at the Second Meeting and wish to be represented are kindly asked to return, before 1 June 2010, 5:00 p.m. CEST, the power of attorney enclosed to the First Convening Notice duly completed and signed by sending a copy of the proxy by fax to the attention of Mr Mike Wickler at (+352) 47 40 66 503 with the original proxy to follow to the following address:

BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A.

Attn: Mr Mike Wickler

2-8 Avenue Charles de Gaulle

BP.403

L-2014 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

For convenience purposes, the power of attorney enclosed to the First Convening Notice will be resent to the shareholders by registered mail.

For the avoidance of doubt, any power of attorney granted for the First Meeting will remain valid for the Second Meeting unless otherwise expressed by the relevant shareholder.

Référence de publication: 2010046448/755/51.

MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.965.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MALIFO S.A., société de gestion de patrimoine familial -SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 17 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.03.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046452/750/17.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

1. Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV DELTA LLOYD L à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Modification de l'article 6 des statuts de la SICAV afin de prévoir, que le Conseil d'Administration pourra décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'une classe d'action d'un compartiment de la SICAV.
- Changement de la langue officielle de la SICAV du français en anglais.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

2. Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires du compartiment DELTA LLOYD L MONEY MARKET FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra sous seing privé le 21 mai 2010 à 10.30 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Effectuer avec effet au 21 mai 2010 un «split» des actions de la classe A du compartiment DELTA LLOYD L MONEY MARKET FUND.

La valeur nette d'inventaire du 21 mai 2010 sera modifiée pour être égale à la valeur nette d'inventaire du 21 mai 2010 de la classe B du même compartiment.

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Sous réserve de la décision de l'AGE, les ordres de souscription, de remboursement et de conversion pour la classe A du compartiment DELTA LLOYD L MONEY MARKET FUND réceptionnés le 21 mai 2010 jusqu'à 14:00 heures seront décomptés sur base de la Valeur Nette d'Inventaire du 21 mai 2010 tenant compte du «split» des actions.

Les Actionnaires au porteur seront admis à condition d'avoir déposé leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010046446/755/35.

Orolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 mai 2010 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010046453/833/18.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

We hereby give you notice of the

GENERAL MEETING

of shareholders to be held on Wednesday, the 19th of May 2010 at 8.30 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Granting of a new authorisation to the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to six million five hundred sixteen thousand nine hundred thirty five (6,516,935) new shares without nominal value, hence creating an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of one hundred seventy two thousand and eighty six point one eight five zero US Dollar (USD 172,086.1850) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
Limitation of the authorisation to a period expiring right after the closing of any public offering of the shares of the corporation, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).
Authorisation to the board of directors to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.
2. Amendment of paragraphs 6 and 7 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which should read as follows:
"Article 5 (sixth paragraph)
The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at one hundred seventy two thousand and eighty six point one eight five zero US Dollar (USD 172,086.1850) represented by six million five hundred sixteen thousand nine hundred thirty five (6,516,935) shares without nominal value."
(seventh paragraph)
During a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of publication of such authorisation Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares."

3. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010046459/250/34.

Bamana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.998.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 mai 2010* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046454/795/17.

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.080.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 mai 2010* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046455/795/15.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mai 2010* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046456/795/15.

Marcory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 mai 2010* à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046457/795/17.

LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.720.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav LFP OPPORTUNITY à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2010* à 15 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010046462/7/21.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (Lux) GLOBAL FUNDS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2010* à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procu-

rations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010046463/7/21.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046465/534/16.

Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2010 à 11.00 heures au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046466/534/17.

Hugetex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg, le 25 mai 2010 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046467/534/16.

A.Z. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.963.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 mai 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046468/788/16.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats aux 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046469/788/17.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.986.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, en date du lundi, *17 mai 2010*, à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2009 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2010046475/7759/20.

Evagoras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.479.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *17 mai 2010* à 08.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046470/1023/17.

Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *18 mai 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046471/1023/17.

SIFI, Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.667.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *19 mai 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046472/1023/18.

Valindus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 18 mai 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046473/1023/16.

Viking Management Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.977.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046474/1023/16.

**Tinsel Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Tinsel Group S.à r.l.).**

Capital social: USD 645.080,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tinsel Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 121 180, incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, prenamed, dated October 26, 2006 (the Company) and the articles of association of the Company (the Articles) of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx, dated January 29, 2010, not yet published in the Luxembourg Memorial C.

Stichting Administratiekantoor Tinsel Group, a foundation with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 90, Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, The Netherlands, registered with the Kamer Van Koophandel Rotterdam under number 24401160 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Change of the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and adoption of the form of a "société anonyme" in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law) and (ii) acknowledgement of the report established by Ernst & Young in connection therewith;

2. (i) Creation of non-voting shares in accordance with article 44 and following of the Company Law and determination of the number of non-voting shares to be created by way of the conversion of existing shares of the Company and (ii) decision that the classes F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16 and E17 shares shall be non-voting shares;

3. Creation of an authorized share capital and authorization to the board of directors to issue shares of the Company, subject to the shareholders' preferential subscription rights and within the limits of the authorized share capital of the Company;

4. Restatement of the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a "société anonyme";and

5. Confirmation of the mandate of the directors of the Company; and

6. Appointment of Ernst & Young, Luxembourg as the statutory auditor of the Company.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a "société anonyme" in accordance with the provisions of article 3 of the Company Law, and for that purpose, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the report established in connection therewith by Ernst & Young, independent auditor in Luxembourg, dated the date hereof, which will remain attached to the present deed, the conclusion of which is the following:

"Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution as of February 26, 2010 does not correspond at least to the value of the shareholders' equity of the Company at that date".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to create non voting shares in accordance with article 44 and following of the Company Law and (ii) to determine that the maximum number of non voting shares to be created pursuant to the conversion of existing shares of the Company shall be 50% of the share capital of the Company from time to time and thus, the maximum number allowed by the Company Law, and that the holders of the shares which are proposed to be converted consent to such conversion.

The Sole Shareholder resolves to decide that the classes F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16 and E17 shares shall be non-voting shares and that such shares shall have the rights and obligations as set forth in the Articles (as to be restated thereafter) and the Company Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create an authorized share capital and to authorize the board of directors to issue of the Company, subject to the shareholders' preferential subscription rights and within the limits of the authorized share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a "société anonyme" as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "TINSEL GROUP S.A." (the Company).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or overseas by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has a subscribed capital of six hundred forty-five thousand eighty United States dollars (USD 645,080), divided into sixteen thousand one hundred twenty seven (16,127) shares each in registered form, having a par value of forty United States dollars (USD 40) per share, classified as follows:

a) Non-voting shares

- four thousand five hundred and thirty six (4,536) shares are non-voting shares - called F shares and E shares in the following classes: eighty-two (82) class F1 shares, one hundred ten (110) class F2 shares, four hundred eighty (480) class F3 shares, one hundred eighty (180) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, one hundred twenty-five (125) class F6 shares, four hundred eighty-seven (487) class F7 shares, one hundred forty-four (144) class F8 shares, sixty-nine (69) class F9 shares, two hundred twenty-seven (227) class F10 shares and forty-five (45) class F11 shares, sixty-seven (67) class E1 shares, one hundred thirty-one (131) class E2 shares, seventy-nine (79) class E3 shares, forty-nine (49) class E4 shares, thirty-four (34) class E5 shares, four hundred seventy-eight (478) class E6 shares, forty-five (45) class E7 shares, sixty-seven (67) class E8 shares, two hundred forty-one (241) class E9 shares, one hundred twenty-two (122) class E10 shares, four hundred forty-nine (449) class E11 shares, two hundred twenty-five (225) class E12 shares, one hundred fifty (150) class E13 shares, thirty (30) class E14 shares, one hundred twenty (120) class E 15 shares and ninety (90) class E16 shares and one hundred fifty (150) class E 17 shares;

b) Voting shares

- eleven thousand five hundred ninety one (11,591) shares are ordinary voting shares classified as follows: one thousand one hundred twenty-five (1,125) class A shares, ten (10) class RA shares, two thousand three hundred eighty-five (2,385) class S1 shares, one hundred five (105) class RS1-2006 shares, three hundred eighty (380) class RS1-2008 shares, two thousand eight hundred fifty (2,850) class S2 shares, one hundred fifty (150) class RS2-2008 shares, four thousand one hundred forty (4,140) class S3 shares, twenty-six (26) class T1 shares and four hundred twenty (420) class T2,.

5.2. The Board of Directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on February 26, 2010:

(i) to increase the subscribed share capital in one or several times to an amount of share capital equal to one million United States dollars (USD 1,000,000) (including, for the avoiding of doubt, the subscribed share capital), it being understood that such authorization will not limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorized share capital and to amend article 5.1. of the articles of association of the Company accordingly; and

(iv) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorized share capital.

5.3. The shares of the Company shall reflect the performance of a given underlying combination in shares of Vitol Holding II S.A. (Vitol Holding II), a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 43.512, as initially determined by the resolutions of the shareholders of the Company at the time of the creation of the relevant shares, as such combination may be amended from time to time in accordance with article 5.5 of these Articles.

5.4. The subscribed and authorized share capital of the Company may also be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The General Meeting of Shareholders may also create new classes of shares, redeem classes of shares in whole or in part, and amend the combination of Vitol Holding II shares which a given class of shares reflects. In no event shall any share of any class representing the capital of the Company be divisible, tradable, or severable in any manner such that the capital interest in Vitol Holding II represented by such share could reflect the performance of any portion (other than 100 percent) of the underlying combination of shares of Vitol Holding II.

5.5. Any payments or contributions received by the Company on any share at the time of its issuance in excess of the nominal or par value of such share shall be allocated to a share premium reserve account specifically set up for that kind of shares. The shares shall have a preferential right to the reimbursement of any amounts standing to the credit of the share premium reserve account pertaining to such class in the event of dissolution and liquidation of the Company in accordance with article 19.4 of the Articles.

5.6. The General Meeting of Shareholders may resolve to convert any voting shares of the Company in issue into non-voting shares and any nonvoting shares into voting shares. In each case, a corresponding amount of the reserve account of the shares so converted shall be allocated to the reserve account which pertains to the new shares (after conversion).

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourteenth of May of each year at 15:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5. In the case the Company has one shareholder only, the single shareholder shall assume all powers conferred by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the 'Companies Act 1915') to the General Meeting of Shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 9. Notice, Quorum, Voting, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. At a General Meeting of Shareholders a shareholder who holds voting shares - has the right to cast one vote for each share - held. The holders of nonvoting shares - shall not be entitled to vote at a General Meeting of Shareholders, except in the instances described in Article 46 of the Companies Act 1915.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. Notwithstanding the above, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, including one or several A directors and one or several B directors, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding three years and shall be re-eligible.

However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a General Meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first General Meeting following the introduction of at least one more shareholder.

10.2. The directors shall be elected and designated as A director or B director by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915, or by the Articles, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1. The board of directors of the Company is authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall in all matters be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors A of the Company, by the joint signatures of a director A and a director B or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory / External auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Accounting year.

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits and Loss.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute the remaining profits, in each case, in accordance with article 19.

19.2. Any distribution made on the shares of any class in any form whatsoever, whether as dividends, liquidation proceeds or proceeds of repurchase or redemption, shall be determined by reference to the combination of shares in

Vitol Holding II which underlies the shares of the respective class, such that the holders of the shares of such class of the Company shall be entitled to receive, pro rata to their invested capital (nominal amount and as the case may be share premium) an amount corresponding to (i) any proceeds and income (including, without limitation, any capital gains, any liquidation proceeds, any sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in relation to the relevant underlying combination of shares in Vitol Holding II represented by such given class of shares or derived from such proceeds and income, minus (ii) such portion of the Company's costs as is proportionate to the relevant combination of shares, as (i) and (ii) are determined by the board of directors of the Company in its sole discretion.

19.3. After the allocation referred to in paragraph 19.1 above has been made, from the result in the profit and loss account adopted by the General Meeting of Shareholders there shall first be attributed to the holders of the nonvoting shares a cumulative entitlement equal to 0.000001% of the par value represented by such shares; it being understood that such entitlement can be waived by the holders concerned.

19.4. A special reserve account shall be set up for each class of shares of the Company. Any profits not distributed to the shareholders in accordance with the preceding paragraph shall be allocated to the special reserve accounts of the respective classes of shares, taking into account the entitlement to profits of each class of shares in accordance with article 19.2.

19.5. The General Meeting of Shareholders may, provided such resolution is taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more provisions of article 19 of these Articles.

19.6. All Disputes arising in connection with this Article shall be finally settled in accordance with the Rules of the Netherlands Arbitration Institute (Nederlands Arbitrage Institute). The arbitration procedure shall be conducted in the English language. The arbitral tribunal shall decide as "amiable compositeur".

19.7. Payments of dividends shall be made in proportion to the nominal share capital (being the par value capital) paid on the shares of the relevant class and upon approval by virtue of a resolution of the General Meeting of Shareholders. Thus, each outstanding share of the Company, regardless of class, shall share equally with any other outstanding share of stock of the Company with respect to dividends, which may be paid by the Company, from time to time.

19.8. Payments as referred to in this Article shall become payable not later than thirty days after having been declared.

Payments not claimed and received within five years after they have become payable shall be forfeited and shall cease to be owing by the Company.

19.9. Subject to the authorization of the General Meeting of Shareholders, the Board of Directors shall at any time have power to distribute interim dividends by way of prepayment of the dividends expected, with due observance, however, of the provisions of this Article 19 set out above and with due observance of the limitations set by law.

19.10. In case of an acquisition by the Company of shares in its capital, the corresponding reserve account of that class/type shall be decreased by an amount equal to the purchase price of such shares less their nominal value.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.2. Out of the balance of the Company's assets remaining after payment of all debts, shall first be distributed to the holders of non-voting shares, an amount corresponding to the total of (i) the par value of such shares, and (ii) any entitlements pertaining to such shares which have not been waived by the holders concerned..

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders, taking into account the preferential right to the reimbursement of the share premium as per article 5.5 of these Articles and the entitlement to profits of each class of shares as per article 19.2. of these Articles.

20.3. The General Meeting of Shareholders may, by resolutions taken by the meeting unanimously and representing the entire issued capital, deviate from one or more of the preceding paragraphs of this Article.

20.4. All disputes arising in connection with this Article shall be settled by arbitration and paragraph 19.6 shall apply to such arbitration.

Art. 21. Applicable law.

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Fifth resolution

As a consequence of the forgoing, the Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of the following persons as directors of the Company for a term which will expire on the six anniversary of the date hereof:

- Mr Michael Mark METZ, born in New York on January 14, 1955, with address at 1049, Kirby DR, USA-77019-1403 Houston, Texas, as class A director;

- Mr Jacques STERKEN, born in Menaldumadeel on July 10, 1966, with address at 3, avenue de Crevin, CH-1234 Vessy (GE), as class A director;

- Mr Antonio Maarroui KARAM, born in Caracas D.C. on July 20, 1958, with address at 4, Beebe Lane, USA-77024 Houston, Texas, as class A director;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (Société Anonyme) organized under the Luxembourg law, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 9098, represented by Mr. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, born in Heerlen, The Netherlands, on September 21, 1963, with address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as permanent representative, as class B director;

- Mr. Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, born in Heerlen on September 21, 1963, with address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B director;

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Ernst & Young, L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, as statutory auditor for a term which will expire at the next coming general meeting of the shareholders of the Company.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de février,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tinsel Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous de Luxembourg le numéro B 121180, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, sus-désigné, en date du 26 octobre 2006 (la Société) et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 29 janvier 2010, non encore publiés au Mémorial C de Luxembourg.

Stichting Administratiekantoor Tinsel Group, une fondation organisée et constituée sous loi néerlandaise, ayant son siège social au 90 Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, au Pays-Bas, inscrite au Kamer Van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24401160 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Modification de la forme légale de la Société, sans interrompre sa personnalité juridique, et adoption de la forme d'une société anonyme en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), et (ii) prise d'acte du rapport y relatif établi par Ernst & Young.

2. (i) Création d'actions non votantes conformément aux articles 44 et suivants de la Loi et détermination du nombre d'actions non-votantes à créer par voix de conversion des actions existantes de la Société et (ii) décision que les actions de classes F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16 et E17 seront des actions non-votantes.

3. Création d'un capital social autorisé et autorisation du conseil d'administration de la Société d'émettre des actions de la Société, sous réserve de respecter le droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans les limites du capital social autorisé de la Société.

4. Refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la forme d'une société anonyme.

5. Confirmation des mandats des administrateurs la Société.

6. Nomination de Ernst & Young, Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la forme légale de la Société, sans interrompre sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la Loi et de prendre acte du rapport y relatif établi par Ernst & Young, réviseur indépendant à Luxembourg en date de ce jour qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Selon le travail effectué comme décrit ci-dessus, aucun élément ne nous amène à croire que la valeur de l'Apport au 26 février 2010 ne corresponde au moins à la valeur de l'actif net de la Société à cette date."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) de créer des actions non votantes conformément aux articles 44 et suivants de la Loi et (ii) de déterminer que le nombre d'actions non-votantes maximum à créer par voie de conversion des actions existantes de la Société sera de 50% du capital social de la Société de temps à autre et donc, que le maximum sera celui permis par la Loi et que le détenteur des actions qu'il est proposé de convertir consent à cette conversion.

L'Associé Unique décide que les actions de classes F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16 et E17 seront des actions non-votantes et que ces actions auront les droits et obligations tels que mentionnés dans les Statuts (tels qu'ils seront modifiés) et la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer un capital social autorisé et d'autoriser le conseil d'administration de la Société d'émettre des actions de la Société, sous réserve de respecter le droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans les limites du capital social autorisé de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la forme d'une société anonyme comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, il existe une société anonyme sous la dénomination de "TINSEL GROUP S.A." (la Société).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Des filiales, succursales ou autres bureaux peuvent être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du conseil d'administration de la Société. Au cas où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont sur le point de se produire et que ces développements sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à n'importe quel moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en

autre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent quarante cinq mille quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 645.080), représenté par seize mille cent vingt-sept (16.127) actions nominatives d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, réparties comme suit:

a) Actions non-votantes:

- quatre mille cinq cent trente-six (4.536) actions sont non-votantes -dénommées actions F dans les classes suivantes: quatre-vingt-deux (82) actions de classe F1, cent dix (110) actions de classe F2, quatre cent quatre-vingt (480) actions de classe F3, cent quatre-vingt (180) actions de classe F4, soixante (60) actions de classe F5, cent vingt-cinq (125) actions de classe F6, quatre cent quatre-vingt-sept (487) actions de classe F7, cent quarante-quatre (144) actions de classe F8, soixante-neuf (69) actions de classe F9, deux cent vingt-sept (227) actions de classe F10 et quarante-cinq (45) actions de classe F11, soixante-sept (67) actions de classe E1, cent trente et une (131) actions de classe E2, soixante-dix-neuf (79) actions de classe E3, quarante-neuf (49) actions de classe E4, trente-quatre (34) actions de classe E5, quatre cent soixante-dix-huit (478) actions de classe E6, quarante-cinq (45) actions de classe E7, soixante-sept (67) actions de classe E8, deux cent quarante et une (241) actions de classe E9, cent vingt-deux (122) actions de classe E10, quatre cent quarante-neuf (449) actions de classe E11, deux cent vingt-cinq (225) actions de classe E12, cent cinquante (150) actions de classe E13, trente (30) actions de classe E14, cent vingt (120) actions de classe E 15, quatre-vingt-dix (90) actions de classe E16 et cent cinquante (150) actions de classe E 17;

b) Actions votantes:

- onze mille cinq cent quatre-vingt-onze (11.591) actions sont votantes et classifiées comme suit: mille cent vingt-cinq (1.125) actions de classe A, dix (10) actions de classe RA, deux mille trois cent quatre-vingt-cinq (2.385) actions de classe S1, cent cinq (105) actions de classe RS1-2006, trois cent quatre-vingt (380) actions de classe RS1-2008, deux mille huit cent cinquante (2.850) actions de classe S2, cent cinquante (150) actions de classe RS2-2008, quatre mille cent quarante (4.140) actions de classe S3, vingt-six (26) actions de classe T1.

5.2. Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé pour une période de cinq (5) ans commençant en date du 26 février 2010:

(i) à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois à un montant de capital social de un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000) (en ce compris le montant du capital souscrit); étant entendu qu'une telle autorisation ne limitera pas ni ne supprimera les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre de telles émissions;

(ii) à déterminer le moment et l'endroit de l'émission des actions;

(iii) à faire constater chaque augmentation de capital effectué dans le cadre du capital autorisé par acte notarié et à modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(iv) à modifier le registre d'actionnaires de la Société à chaque fois qu'une augmentation de capital a lieu dans le cadre du capital autorisé.

5.3. Chaque action de la Société devra refléter les résultats d'une combinaison sous-jacente donnée des actions de VITOL HOLDING II S.A. (Vitol Holding II), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512, telle que cette combinaison sera déterminée par décision des actionnaires au moment de la création des actions correspondantes ou modifiée de temps à autre conformément à l'article 5.5 des Statuts.

5.4 Le capital souscrit et autorisé de la Société pourra également être augmenté ou diminué par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut aussi créer des nouvelles classes d'actions, racheter des classes d'actions en tout ou partie et modifier les combinaisons des actions de Vitol Holding II représentées par une classe d'actions donnée. En aucun cas les actions de la Société (quelque soit la classe) représentant le capital social de la Société ne seront divisibles, négociable ou séparable de façon que les participations dans Vitol Holding II représentées par ces actions ne pourra refléter une portion (autre que 100%) des résultats de la combinaison sous-jacente donnée des actions de Vitol Holding II.

5.5. Tous paiements ou apports reçus par la Société sur une classe spécifique d'actions excédant, au moment de leur émission, la valeur nominale des actions, seront attribués à la réserve prime d'émission, spécialement créée pour telle classe d'actions. Les actions de chaque classe auront un droit préférentiel au remboursement de tous montants restant au crédit de la réserve prime d'émission en relation avec telle classe en cas de dissolution et liquidation de la Société conformément à l'article 19.4 des Statuts.

5.6. L'Assemblée Générale pourra décider de la conversion des actions votantes en actions non-votantes et des actions non-votantes en actions votantes. Dans tous les cas, un montant correspondant du compte de réserve des actions converties sera affecté au compte de réserve qui appartient aux nouvelles actions (après conversion).

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatorze mai de chaque année à 15 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

8.5. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique assumera tous les pouvoirs conférés par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi de 1915) à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. A une assemblée Générale des Actionnaires, chaque actionnaire détenant des actions votantes a le droit d'émettre une voix par action votante. Les détenteurs des actions non-votantes n'ont pas le droit de vote à une Assemblée Générale des Actionnaires, sauf dans les cas prévus à l'article 46 de la Loi de 1915.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télé-fax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, dont un ou plusieurs administrateurs A et un ou plusieurs administrateurs B lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder trois ans et ils seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

10.2. Les administrateurs seront élus comme administrateurs A ou B par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de

1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs A de la Société, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque personne à qui les pouvoirs de gestion journalière ont été délégués.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes / Réviseur d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, selon le cas, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera/ont élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts. L'Assemblée des Actionnaires peut décider de distribuer le solde dans tous les cas, conformément à l'article 19.

19.2. Toute distribution faite sur les actions d'une classe donnée, quelque en soit sa forme, tel que des dividendes, des bonis de liquidation ou des revenus de ré-acquisition ou de rachat, sera déterminée par référence à la combinaison des actions de VITOL HOLDING II sous-jacentes aux actions de cette classe, de sorte que les propriétaires des actions de chaque classe de la Société soient en droit de recevoir, au prorata de leur capital investi (montant nominal et au cas où, prime d'émission), un montant correspondant à (i) toute somme ou revenu (incluant, sans limitation, toute plus-value, boni de liquidation, produit de vente et tout autre somme ou revenu) obtenu par le Société en relation avec la combinaison sous-jacente donnée d'actions de VITOL HOLDING II, représentée par cette classe de parts sociales ou dérivés de ces sommes ou revenus, moins (ii) la portion des frais de la Société relative à la combinaison d'actions concernée, (i) et (ii) étant déterminés discrétionnairement par le conseil d'administration de la Société.

19.3. (i) Après affectation à la réserve légale telle que prévue par le paragraphe 19.1., sur le résultat dégagé par le compte de résultat adopté par l'Assemblée Générale des Actionnaires, il sera tout d'abord, attribué aux détenteurs des actions non-votantes un dividende cumulatif égal à 0,000001% de la valeur nominale représentée par ces actions, auquel droit ces actionnaires peuvent renoncer.

19.4. Un compte de réserve spécial doit être créé pour chaque classe d'actions de la Société. Les profits qui ne seraient pas distribués aux actionnaires conformément au paragraphe précédent seront affectés au compte de réserve spécial des classes d'actions concernées, suivant les droits au profit des classes d'actions conformément à l'article 19.2.

19.5. l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra déroger à l'une ou plusieurs des dispositions de l'article 19, à condition qu'une telle résolution soit adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Actionnaires, représentant la totalité du capital émis de la Société.

19.6. Tous litiges survenant en rapport avec le présent article seront irrévocablement tranchés conformément aux Règlements de l'Institut d'Arbitrage Néerlandais (Nederlands Arbitrage Instituut). La procédure arbitrale se déroulera en langue anglaise. Le tribunal d'arbitrage décidera souverainement en tant que "compositeur à l'amiable".

19.7. Tout paiement de dividendes sera effectué proportionnellement au capital social nominal (étant la valeur nominale du capital) libéré sur les actions de la classe correspondante et à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Ainsi, toute action en circulation de la Société, indépendamment de la classe, va partager dans des termes égaux avec toute autre classe d'actions en circulation les dividendes qui seront distribués de temps à autre par la Société.

19.8. Tous paiements tels que définis au présent article seront à effectuer endéans les trente jours de leur déclaration. Tout paiement non réclamé et reçu endéans cinq ans suivant la date à laquelle il était devenu exigible sera perdu et ne sera plus dû par la Société.

19.9. Sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration sera à tout moment habilité à décider de la distribution de dividendes intérimaires par la voie du paiement anticipé des dividendes prévus, à la condition expresse toutefois du respect des dispositions de l'article 19 ci-dessus ainsi que des limites prévues par la loi.

19.10. Dans le cas de l'achat par la Société d'actions propres, le compte de réserve correspondant à ce type/cette classe d'actions sera diminué d'un montant égal au prix d'achat de ces actions moins leur valeur nominale.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.2. Sur le solde des actifs de la Société restant après paiement et apurement de l'ensemble du passif de la Société, il sera en premier lieu versé aux détenteurs d'actions non-votantes, un montant correspondant au total de (i) la valeur nominale de ces actions et (ii) tous les droits relatifs à ces actions qui n'ont pas été payés respectivement auxquels les actionnaires n'ont pas renoncé. Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux actionnaires en prenant en compte le droit préférentiel au remboursement de la prime d'émission suivant l'article 5.5 des Statuts et le droit aux profits de chaque classe d'actions suivant l'article 19.2. des Statuts.

20.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra s'écarter de l'un ou de plusieurs des paragraphes ci-dessus du présent article, sous réserve de ce qu'une telle résolution soit adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Actionnaires, représentant la totalité du capital émis de la Société.

20.4. Tous les litiges survenant du fait du présent Article seront tranchés par voie d'arbitrage et le paragraphe 19.6. s'appliquera à cet arbitrage.

Art. 21. Droit applicable.

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique décide de confirmer les mandats des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société pour un terme qui expirera le sixième anniversaire de la date de ce jour:

- Monsieur Michael Mark METZ, né à New York le 14 janvier 1955, avec adresse au 1049, Kirby DR, USA-77019-1403 Houston, Texas, en qualité d'administrateur de classe A;

- Monsieur Jacques STERKEN, né à Menaldumadeel le 10 juillet 1966, avec adresse au 3, avenue de Crevin, CH-1234 Vessy (GE), en qualité d'administrateur de classe A;

- Monsieur Antonio Maarroui KARAM, né à Caracas D.C. le 20 juillet 1958, avec adresse au 4, Beebe Lane, USA-77024 Houston, Texas, en qualité d'administrateur de classe A;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme sous les lois de Luxembourg, avec siège social à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9098, dont le représentant permanent est Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né à Heerlen, le 21 septembre 1963, avec adresse au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B;

- Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né à Heerlen le 21 septembre 1963, avec adresse au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Ernst & Young, L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui expirera à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à EUR 1.900,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10021. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010044288/771.

(100044856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Finivee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 mai 2010* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046476/506/16.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 mai 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046477/506/16.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 21.05.2010 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2009;
- Affectation du résultat au 31.12.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046479/19.

PROMETA, société anonyme holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.783.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 20 mai 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046480/29/16.

Morningstar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.127.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the third day of March

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MORNINGSTAR HOLLAND B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at De Entrée 246, NL-1101EE AMSTERDAM and registered with Trade and Companies Register under number 34139006,

here represented by Mrs Sabrina COLANTONIO, born on 13 March 1982 in Thionville and residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 February 2010.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MORNINGSTAR LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, MORNING HOLLAND B.V. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Richard Scott COOLEY, born on 07 September 1968 in Illinois, residing at 22 West Washington Street, Chicago, Illinois, 60602, USA

- VISTRA B.V., incorporated on 13 March 1989 in Amsterdam, having its registered offices at De Lairessestraat 154, 1075HL Amsterdam

2. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, 6th floor.L-2449 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MORNINGSTAR HOLLAND B.V., une société constituée et existant suivant les lois des Pays Bas, ayant son siège social à De Entrée 246, NL-1101 EE AMSTERDAM, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34139006,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MORNINGSTAR LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17 Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

MORNINGSTAR HOLLAND B.V., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Scott COOLEY, né le 07 septembre 1968 en Illinois, demeurant 22 West Washington Street, Chicago, Illinois, 60602, USA

- VISTRA B.V., constituée le 13 mars 1989 à Amsterdam, ayant son siège social De Lairessestraat 154, NL-1075HL Amsterdam

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, 6e étage.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. COLANTONIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10025. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010044323/413.

(100045139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

W.A.A.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2713 Luxembourg, 17, rue René Weimerskirch.

R.C.S. Luxembourg B 75.827.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.3.2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010043836/12.

(100044464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Am Pëtz a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9530 Wiltz, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.297.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

ALLEGRE Gilles, chargé de direction, 13 rue de la gare à F-57640 Sanry-lès-Vigy né le 09 septembre 1968 à F-57000 Metz, nationalité française

ARNDT Frank, salarié 14, rue des Sports à L-9558 Wiltz, né le 10 juin 1959 à Wiltz, nationalité luxembourgeoise

KARIER Théo, retraité, 78, rue des Rochers à L-9556 Wiltz, né le 14 mars 1950 à Wiltz, nationalité luxembourgeoise

RIES-BREYER Danielle, agent de développement, 19, Duerfstrboss à L-9696 Winseler, née le 22 avril 1965 à Differdange, nationalité luxembourgeoise

SCHNEIDER Jos, retraité, 1, rue Plank à L-9553 Wiltz, né le 18 novembre 1945 à Wiltz, nationalité luxembourgeoise

SHINN Raymond, retraité, 69, rue G.D.Charlotte à L-9515 Wiltz, né le 05 février 1949 à Wiltz, nationalité luxembourgeoise

Une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de "Am Pëtz a.s.b.l.", désignée ci-après par les termes "l'association".

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à officiel Adresse Am Pëtz, 26 Grand Rue à L-9530 Wiltz. Pour atteindre ces objectifs, l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

Art. 2. Dans le cadre de l'économie solidaire, l'association a pour objet de rechercher, d'acheter ou louer et d'administrer les biens immobiliers servant à des activités ayant les finalités suivantes:

- Améliorer la qualité de vie des citoyens,
- Rétablir le lien social,

- Créer de nouveaux emplois durables,
- Promouvoir et développer les valeurs et les pratiques du développement durable.

Son action porte sur des projets dans les domaines culturels, touristiques, des loisirs, événementiels, environnementaux et sur le développement d'une offre de services de proximité.

Des projets peuvent être développés dans ces différents domaines tant au niveau local, régional, national ou trans-frontalier, voir international.

Enfin, elle vise en particulier à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires afin de soutenir:

- les personnes isolées et les seniors fragilisés dépendants, ou en difficulté,
- les associations locales sans but lucratif (support et assistance),
- la vie sociale locale entre générations et entre nationalités différentes (rencontres locales sur des thématiques de saison, etc.),
- des projets d'aménagement environnemental à caractère durable (cour d'école, friches industrielles, rénovation),
- des initiatives innovantes.

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de membres (actifs) qui ne peuvent être inférieurs à trois.

Art. 4. Peut devenir membre (actif) de l'association toute personne qui paie sa cotisation de membre et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seuls les membres (actifs) ont droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 5. L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur, ou membre sympathisant sans droit de vote à l'assemblée générale. L'association peut nommer des membres d'honneur pour reconnaître les services et contributions exceptionnels rendus à l'association.

Art. 6. Toute demande d'adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration qui procède à l'examen de celle-ci et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, Am Pëtz, ASSO-CIATION SANS BUT LUCRATIF, Siège social: L-9530-WILTZ, 26, Grand Rue, le cas échéant, été refusée.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres (actifs) ou d'honneur est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle par membres est fixée et ne pourra dépasser mille Euros.

Art. 7. Tout membre (actif ou sympathisant) ou d'honneur et toute organisation associée peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.

En outre l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre:

- qui ne paie pas sa cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure
- ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association
- ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert une majorité de deux tiers des voix.

Art. 8. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués au Conseil d'Administration.

Art. 10. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres par avis postal ou électronique quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points Inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix.

Tout membre peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 11. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les

lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 12. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et des comptes;
- d) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes ou d'une fiduciaire;
- e) la fixation des cotisations;
- f) la décharge de la gestion des administrateurs;
- g) la dissolution de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre ou par un tiers à l'aide d'une procuration écrite, un membre ou un tiers ne pouvant toujours représenter qu'un seul des membres. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Un extrait du procès verbal de chaque assemblée générale, comprenant les résolutions prises, sera publié, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés (membres) peuvent en prendre connaissance.

Titre IV. Modification des statuts

Art. 14. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiqués dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 15. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre V. Administration

Art. 16. L'association est administrée par le conseil d'administration, Am Pëtz a.s.b.l.

Art. 17. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 13. de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 18. L'exercice social et financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

Art. 19. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois ans par l'assemblée générale en session ordinaire à la majorité simple des votes valablement émis. Les administrateurs désignent entre eux à la simple majorité ceux qui exerceront les fonctions de président(e), de premier et deuxième vice-président(e), de secrétaire et le ou de trésorier(e).

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 20. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres (ou à un tiers).

Art. 21. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 22. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser à ses membres les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 23. Le/ la trésorier ne peut dépenser que l'argent dont Am Pëtz Asbl dispose.

Titre VI. Contributions

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent, en dehors des cotisations:

- Les revenus des biens et valeurs que l'association possède.
- Les subventions de l'Etat et des communes, des établissements publics ou de tout organisme privé ou public, national ou international.
- Les dons et legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.
- Toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'association en vue de la réalisation de ses objectifs.
- De façon générale, toutes autres ressources autorisées par la loi.

Art. 25. L'association pourra constituer un fonds de réserve comprenant entre autres les excédents de recettes annuelles sur les dépenses annuelles. Ce fonds pourra être employé au paiement d'acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, à leur installation ainsi qu'à leur entretien.

Titre VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 26. Le conseil d'administration établit les comptes annuels de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre VIII. Dispositions finales

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction.

Art. 28. En cas de dissolution, l'actif sera affecté à une autre association sans but lucratif par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et fondations sans but lucratif.

Fait à Witz, le 17 mars 2010.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010044339/163.

(100045404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

MMW Securities Fund, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 25.952.

Le Rapport Annuel au 30. Juni 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.03.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010043845/10.

(100044528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

José Gan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 69, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.136.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée Générale Ordinaire de la société tenue Le 02 juin 2009
01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de nouveau le conseil d'administration la personne chargée de la gestion journalière et le commissaire aux comptes pour six ans:

- Monsieur José Maria GAN ARIZA; administrateur, demeurant à 69, Millewee à L-2155 Luxembourg-GASPERICH;
- Monsieur Guy CREVECOEUR, administrateur, demeurant à 44, rue Basse L-7307 STEINSEL;
- Madame Maria Del Pilar SANCHEZ, administratrice, demeurant à 69, Millewee à L-2155 Luxembourg-GASPERICH;

- Monsieur José Maria GAN ARIZA; chargé de la gestion journalière, demeurant à 69, Millewee à L-2155 Luxembourg-GASPERICH;

- Monsieur Heinen Dirk, commissaire aux comptes, demeurant à Rodter Straße 58F, B-4780 ST VITH.

Leurs mandats vont expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

José Maria Gan Ariza
Administrateur- délégué

Référence de publication: 2010042958/20.

(100043961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.906.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010043846/16.

(100044069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet.

L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Alessandra Perlo, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 49, Corso Garibaldi à I-20121 Milan (IT), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009 qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042950/20.

(100043495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Immo J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.372.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Référence de publication: 2010042773/10.

(100043013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.
